



Canadian
Intergovernmental
Conference
Secretariat

Secrétariat
des conférences
intergouvernementales
canadiennes

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

pour la période se terminant le
30 septembre 2024

2024-2025

Canada

N° de catalogue CE32-2F-PDF
ISSN 2817-3481

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites dans la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2024-2025.

Le mandat du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) consiste à soutenir les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la planification et le déroulement des conférences intergouvernementales de haut niveau partout au Canada. Le SCIC a pour principal objectif de soulager les ministères clients des nombreuses tâches techniques et logistiques associées à la planification et à la tenue de conférences multilatérales, et de permettre ainsi aux participants de se concentrer sur les questions intergouvernementales fondamentales. Il assure ainsi des services de soutien logistique continus, efficaces et impartiaux au cours des réunions.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du ministère accordé par le Parlement et celles utilisées par le ministère conformément au Budget principal des dépenses de 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de présentation de l'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui a trait à l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas effectuer de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel, le SCIC prépare ses états financiers annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus dans la fonction publique canadienne. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les dépenses de fonctionnement du 1er juillet au 30 septembre 2024 ont légèrement augmenté (de 183 000 \$) au cours de ce deuxième trimestre par rapport à la même période en 2023-2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'embauche de nouveaux employés et à une augmentation des services professionnels et spéciaux liés à l'évaluation du programme. À ce jour, le SCIC a appuyé 30 conférences en personne et 39 vidéoconférences, comparativement à 22 conférences en personne et 24 vidéoconférences au cours de la même période en 2023-2024.

2.1 État des autorisations

Les autorisations du SCIC pour 2024-2025 au deuxième trimestre sont supérieures d'environ 1,8 million à celles de l'année dernière (une augmentation de 1,7 million en autorisations votées et une augmentation de 79 000 \$ en autorisations statutaires), en raison du fait que le budget temporaire supplémentaire était déjà inclus dans les fonds alloués au début de cette année fiscale.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Depuis le début de l'année jusqu'au 30 septembre 2024, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4,0 millions, soit environ 809 000 \$ de plus que pour la même période en 2023-2024. L'augmentation observée est largement attribuable aux facteurs suivants :

- Personnel : une augmentation de 643 000 \$ en raison de la dotation de nouveaux postes.
- Services professionnels et spéciaux : une augmentation de 219 000 \$, principalement attribuable aux rénovations apportées à la salle des caisses au 12e étage et à l'évaluation des programmes.

3. Risques et incertitudes

Le SCIC ne décide pas de la tenue des rencontres intergouvernementales. Il est plutôt appelé à réagir aux décisions prises par les gouvernements de se réunir relativement à des enjeux nationaux ou sectoriels clés. Le choix du lieu, de la fréquence au cours d'un exercice donné, de la date et de la durée sont tous des facteurs échappant au contrôle du Secrétariat. Le SCIC continue de concevoir et d'utiliser des outils de prévision pour estimer les coûts et planifier pour les conférences à mesure que les demandes sont reçues.

En tant que petite agence, le SCIC risque de perdre du personnel clé et de connaître des périodes où des rôles clés ne sont pas occupés. Le SCIC cherche toujours à accroître la représentation des provinces et des territoires au sein du personnel des Services de conférences, afin de conserver une grande neutralité et d'appliquer des perspectives diversifiées à son modèle de prestation des services.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au cours de ce trimestre, le fonctionnement, le personnel et les activités de programme sont restés stables, sans changements significatifs. Cependant, grâce aux fonds supplémentaires reçus dans le cadre du Budget 2023, le SCIC a pu maintenir ses services aux clients tout en évaluant activement sa viabilité à long terme. Cette évaluation implique un examen approfondi de la structure organisationnelle existante, ainsi que des efforts pour obtenir les ressources nécessaires à la croissance future. En outre, le SCIC continue de donner la priorité à l'innovation, en veillant à être bien placé pour accueillir un nombre croissant de conférences et répondre efficacement à l'évolution des besoins des clients.

SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
Rapport financier trimestriel
pour la période se terminant le 30 septembre 2024

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Ruth Onyanha
Secrétaire
Ottawa, Canada

Date: 20 Novembre 2024

Original signé par :

Eric Gagnon
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date: 20 Novembre 2024

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en dollars)

	Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	7 577 357	2 066 864	3 780 780
Autorisations budgétaires législatifs	531 123	132 781	265 562
Autorisations budgétaires totales	8 108 480	2 199 645	4 046 342
Autorisations totales	8 108 480	2 199 645	4 046 342

	Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	5 839 040	1 903 594	3 011 543
	452 447	113 112	226 224
Autorisations budgétaires totales	6 291 487	2 016 706	3 237 767
Autorisations totales	6 291 487	2 016 706	3 237 767

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en dollars)

	Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	4 661 780	1 229 602	2 420 487
Transports et communications	1 037 869	229 038	452 651
Information	34 371	3 935	4 504
Services professionnels et spéciaux	1 505 291	542 137	854 813
Location	712 705	179 567	291 853
Services de réparation et d'entretien	10 621	-	-
Services publics fournitures et approvisionnements	35 792	3 396	4 948
Acquisition de machines et de matériels	110 051	10 867	14 825
Autres subventions et paiements	-	1 103	2 261
Dépenses budgétaires nettes totales	8 108 480	2 199 645	4 046 342

	Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	3 510 632	978 719	1 777 046
	601 096	294 262	473 795
	29 237	4 119	5 941
	1 320 795	482 740	635 048
	645 422	202 707	270 584
	9 034	368	368
	30 445	15 085	22 288
	144 826	44 463	52 974
	-	- 5 757	- 277
Dépenses budgétaires nettes totales	6 291 487	2 016 706	3 237 767